

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 28 février 1874

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 2 p. (371r, 372r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 28 février 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47606>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 février 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin demande à Grebel de vérifier auprès d'Émile Godin si monsieur Guillaume n'a pas signé l'engagement de porter ses différents devant le conseil des prudhommes, auquel cas l'affaire devrait être portée devant ce conseil. Sur des réserves faites par les employés des bureaux aux changements d'itinéraires de Guillaume.

## Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Guillaume \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 28 février 1711

cher Monsieur Greill,

Je ne vois aucun circonstance  
à accepter votre compte 1722,  
mais je vous prie de venir si  
Guillaume n'est pas au nombre  
des employés qui ont signé  
l'engagement de porter les  
différents devant le conseil des  
prudhommes. Dans le cas où il  
en surgirait avec moi. Cet enga-  
gement a en lieu au sujet de  
la gratification à titre de  
participation au jeu d'assises.  
L'original est entre les mains  
d'Emile.

Si c'en était ainsi, c'est  
devant le conseil des prudhommes  
que l'affaire devrait être portée

tout d'abord.

Vous m'étonnez en me disant qui il n'a pas été fait de réserve par les écrivains du bureau, concernant les changements d'itinéraire de Guillaume, je croisais venir m'les lettres.

Notre bien dévoué

Godin